

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Objet de la délibération n° 56-2026

Finances locales – Décision modificative n°1

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, L. GALINIER, S. FAUCON,
R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, S. JEANNE-BROU,
N. LAMBERT, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER et
C. DOMEZIL

Absents excusés

S. MASSON, M. MELOU, V. DROUIN, L. MERIEN, F. BOYER,
E. ENJALBERT, A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, M. CAREL,
T. CAYUELA, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO

Pouvoirs

S. MASSON à A. SECULA	E. ENJALBERT à D. FOLTRAN
M. MELOU à C. LAVENAN	A. DOUGNAC à L. GALINIER
V. DROUIN à S. FAUCON	C. BOUSQUET à S. SEGHER
L. MERIEN à G. VERDU	C. CLERGEAU à C. BRESSON PAVAILLER
	M.J. SCHIFANO à C. DOMEZIL

Monsieur Renaud MONTAGNON a été nommé secrétaire

Délibération n° 08

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin de pouvoir réaliser les écritures comptables concernant la reprise des avances qui ont été faites initialement pour le marché de la construction du groupe scolaire.

La décision est la suivante :

Objets : **REMBOURSEMENT DES AVANCES DE MARCHÉ**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (041) - 01 : Constructions	115 000,00	238 (041) - 01 : Avances commandes immo	115 000,00
	115 000,00		115 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	115 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la Décision modificative n°1 telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

